

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

Nombre de membres :
en exercice : 9
présents : 7
votants : 7



Séance du 24 juin 2019
N° 2019-007

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le trois juin deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Pierre DELAYE, Fabienne STALARS, Christiane PARDON, Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI

Absents sans excuses : Christian MATRAS, Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christiane PARDON

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

OBJET : 2019-007 : Subventions accordée pour 2019

Monsieur le Président du CCAS donne lecture aux membres d'une demande de subvention à verser pour l'exercice 2019.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale décident d'**accorder** la subvention suivante, dont les dépenses seront imputées sur le compte 6574 de la section de fonctionnement du budget 2019 :

- A l'unanimité :
 - Comité d'entraide du Roannais : 150 euros

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 24 juin 2019
Le Président,
Jean-Yves BOIRE

**Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux**

D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception
en Sous-Préfecture le
et de sa publication le
Le Président, Jean-Yves BOIRE